

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2575

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

A l'alinéa 6, après les mots :

"dans sa démarche",

ajouter les mots :

"ainsi que deux praticiens extérieurs".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'avoir des praticiens extérieurs.